

CORPORATION de la Cité de / of the City of Clarence- Rockland	Politique/Policy no: LOI 99-01
	Objet/Subject: Location de terrains récréatif/ Sports field Policy
	Service/Department: Loisirs/Recreation
Date: Juin 2003 Préparé par/Prepared by: Thérèse Lefaivre	Règlement/By-Law No.: n/a
	Résolution/Resolution No.:

1. PORTÉE DE CETTE POLITIQUE

Cette politique s'adresse aux différentes ligues, organisations ou groupes formés de résidents de la Cité Clarence-Rockland intéressés à utiliser un terrain pour une occasion (O), une saison (S) ou un tournoi (T).

2. PROCÉDURES DE LOCATION

Pour louer un terrain de balle, il faut s'adresser au service des loisirs local afin de se procurer une demande. La demande doit être dûment complétée et retournée au même endroit avant le **1er avril** (location saisonnière) et avant le **15 juin** (tournoi).

Dans le cas d'une demande **occasionnelle** d'utilisation, il faudra communiquer avec le comité de loisir local afin de vérifier la disponibilité des terrains.

3. LES PRIORITÉS

3.1 Location occasionnelle

Le principe du "premier arrivé, premier servi" aura l'avantage.

3.2 Location saisonnière et pour un tournoi

Les demandes seront traitées selon l'ordre suivant:

- Programme de sport mineur de la Cité Clarence-Rockland;
- Ligue d'adultes (selon l'ancienneté);
- Nouvelles demandes.

4. TERRAIN ET TARIFICATION

Les frais de locations varient selon la catégorie du locataire et le genre de location.

5. PAIEMENT

5.1 Location

Le paiement se fait en argent comptant ou par chèque libellé "Cité Clarence-Rockland". Le paiement se fait comme suit (journées ouvrables):

Location occasionnelle: au moins 48 heures avant la journée choisie;

Location saisonnière: le paiement se fait avant le début de la saison; un réajustement des coûts sera fait à la fin de la saison.

Location pour tournoi: au moins 10 jours ou plus avant le début du tournoi.

5.2 Dépôt

Demande de tournoi

Pour l'organisation d'un tournoi un montant de 100\$ doit accompagner la demande. Ce montant sera remboursé si:

- le nettoyage du terrain est effectué
- le terrain et les équipements sont laissés en bon état;
- le tournoi n'est pas annulé dans un délai inférieur à dix (10) jours.

5.3 Remboursement

Annuler une location occasionnelle: aucun remboursement.

Annuler une location saisonnrière moins de cinq (5) jours ouvrables avant l'activité: aucun remboursement.

Annuler un tournoi moins de dix (10) jours ouvrables avant le début des activités: aucun remboursement.

En cas de mauvaise température, il n'y aura aucun frais de location pour les annulations. Le titulaire de la location devra avertir le Service des loisirs la journée de l'annulation ou au plus tard la première journée ouvrable suivant la location.

6. ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS

Pour tout type de location, les équipements tels que buts, machine à lignes et sable blanc ou poudre sont la responsabilité des utilisateurs et non du Service des loisirs.

7. CONDITIONS PARTICULIÈRES

7.1 Tournoi

- a) Les autorisations de tournois seront valides du vendredi au dimanche et ne pourront être modifiées qu'à la suite d'entente avec les utilisateurs concernés et le Service des loisirs de la Cité Clarence-Rockland.
- b) Si une aréna, ou un centre communautaire est utilisé pour l'utilisation des toilettes, le locataire doit assumer la surveillance des lieux et s'assurer que l'endroit reste propre.

8. MODALITÉS

8.1 En aucun temps, le permis ne peut être transféré.

8.2 Lors d'un tournoi, le Service des loisirs de la Cité Clarence-Rockland peut autoriser une association à gérer la vente de boissons alcoolisées si l'association intéressée rencontre les exigences de la Régie L.L.B.O. et la politique de gestion d'alcool. L'association intéressée doit:

- a) Obtenir l'autorisation du Service des loisirs;
- b) Obtenir l'autorisation du Service de la greffe de la Cité Clarence-Rockland;
- c) Se procurer un permis auprès de la Régie (L.L.B.O.) et remettre une copie au Service des loisirs.
- d) Obtenir une assurance responsabilité ainsi que des serveurs ayant obtenu le certificat "Smart Serve".

9. FRAIS DE LOCATION

	Occasionnelle 1 terrain pour 3 heures (maximum)	Saisonnrière 1 terrain pour 1 soir	* Tournoi Location de terrain
ASSOCIATION DE SPORT MINEUR CLARENCE-ROCKLAND Terrains de balle Terrains de soccer	15\$/location	10\$/location	50\$/journée et soirée 10\$/soirée seulement
LIGUES D'ADULTES Terrains de balles (après 18 heures)	30\$/location	25\$/location	125\$/journée et soirée 30\$/soirée seulement
LIGUES D'ADULTES Terrains de soccer	35\$/location	25\$/ location de jour 30\$/ location de soirée	125\$/journée et soirée 30\$/soirée seulement

la t.p.s. sera ajoutée à ce prix.

- * Les clubs sociaux de la municipalité bénéficient d'un taux préférentiel de 25\$/journée pour la tenue d'un tournoi.

DEMANDE DE PERMIS DE TERRAIN DE BALLE

GENRE

OCCASIONNEL SAISONNIÈRE TOURNOI

ENDROIT PRÉFÉRÉ

1er choix _____ 2e choix _____ 3e choix _____

FRÉQUENCE

JOUR(S): _____

DATE(S): Début: _____ Heures: _____

Fin: _____

ACTIVITÉ

BASE-BALL BALLE LENTE AUTRES
 FOOTBALL AUTRE

CLIENTÈLE

FEMMES HOMMES MIXTE
 ADULTES ADOLESCENTS ENFANTS

PERMIS DE BOISSON

OUI NON

ORGANISME

NOM DE L'ORGANISME: _____

RESPONSABLE

NOM: _____ PRÉNOM: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____ JOUR: _____ SOIR: _____

SIGNATURE DU RESPONSABLE: _____

DATE: _____

Veuillez joindre, au besoin, l'horaire de location.